

Du vingtième jour du mois de mars, l'an mil huit cent quatre-vingt-neuf, à huit heures du matin: **Acte de Décès de Bonhomme Jacques-Joachim**, sans profession, décédé à Gainneville, hier à sept heures du soir, au domicile de Bonhomme Oscar, son fils, chez qui il demeurait, âgé de quatre-vingt-sept ans, né à Saint-Vigor-d'Imonville, de cet arrondissement, le six-huit Mars mil huit cent-deux, fils de feu Bonhomme Jacques-Benoit et de fene Lalouette Marie-Victoire, veuf de Durant Victoire-Hédriège, avec qui il avait contracté mariage à Saint-Vigor-d'Imonville, le quinze février mil huit cent quarante, sur la déclaration à nous faite par Ernest Candon, restaurateur, âgé de cinquante ans et par Eugène Douche, journalier, âgé de trente-quatre ans, tous deux demeurant en cette Commune, amis et voisins du défunt, lesquels ont déclaré avoir connaissance du décès et ont signé avec nous, après lecture faite, le présent acte fait double en leur présence et constaté suivant la Loi, par nous Jacques Levassent, adjoint de la Commune sus-dite remplissant, pour cause d'empêchement de M^r le Maire, les fonctions d'officier public de l'état civil qui nous sommes assuré du décès.

Levassent

E. Candon & E. Douche

N^o 6.

Décès de Bonhomme
Jacques-Joachim.
Le 19 Mars.